

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 30 Août 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4676

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES
D'UN MEUBLE SIMPLE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 312002U11C1
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

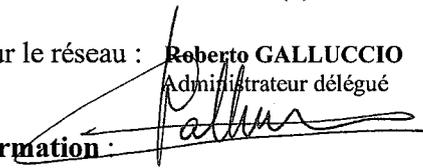
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALLUCCIO** Date et signature : Le 1/10/2009
Administrateur délégué



2. Intitulé de l'unité de formation :

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

Code de l'unité de formation (2): 31 20 02 U11 C1	Domaine de formation (4): 301
--	----------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation (2) : 31 20 02 UM C1	Domaine de formation (4) : 301
--	-----------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Dessin technique	CT	B	20
Technologie et connaissance des matériaux	CT	B	16
Travaux pratiques d'ébénisterie	PP	C	60
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

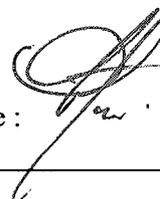


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Date : 17.08.10

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.



- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A,B,C,D, E,F,G,H, I,J,K,L,M,N,O,P,Q,R,S,T,V,W (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- ◆ des connaissances en technologie et en dessin technique;
- ◆ de concevoir et de réaliser les éléments mobiles des meubles simples.

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Expliquer le fonctionnement et l'utilisation des différentes machines employées en ébénisterie (raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse...) ainsi que les règles de sécurité ;
- ◆ décrire et expliquer les différents modes d'assemblages de panneaux massifs et industriels ;
- ◆ citer les caractéristiques, les avantages, les inconvénients des modes d'assemblages et d'utilisation des différentes colles à bois ;
- ◆ expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un meuble ;
- ◆ exécuter la maintenance de premier niveau des machines, outils et accessoires ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques du bâti de meuble à réaliser, en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation du bâti, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur la stabilité et l'aspect final du bâti de meuble ;
- ◆ établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- ◆ réaliser un bâti de meuble et en vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Ebénisterie : conception et réalisation d'un bâti de meuble » code N° U11C1 classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

**EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS
MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Travaux pratiques d'ébénisterie », il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

4. PROGRAMME

4.1. Dessin technique

L'étudiant sera capable :

pour les éléments mobiles des meubles simples,

- ◆ de réaliser des croquis géométraux et de présentation ;
- ◆ d'établir les schémas des différents assemblages et des moulures ;
- ◆ d'établir les épures, y compris les détails d'assemblage ;
- ◆ de définir l'agencement des éléments mobiles (portes et tiroirs).

4.2. Technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ◆ *sur base des épures*, d'établir les bordereaux relatifs à la construction des éléments mobiles de meubles simples ;
- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ;
- ◆ d'expliquer le fonctionnement du coulissage des tiroirs (différentes méthodes) ;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures...

4.3. Travaux pratiques d'ébénisterie

L'étudiant sera capable :

pour la réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette), dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

- ◆ de choisir les bois les mieux adaptés à la réalisation des éléments mobiles ;
- ◆ de débiter, corroyer, établir, tracer, mortaiser, tenonner, toupiller les bois ;
- ◆ de réaliser le montage et le collage en utilisant les matériaux adéquats et le matériel de serrage ;
- ◆ de nettoyer et de poncer les éléments mobiles du meuble ;
- ◆ de vérifier l'équerrage, les dimensions et la planéité de l'ouvrage ;
- ◆ d'ajuster les éléments mobiles dans les ouvertures du bâti ;
- ◆ de réaliser et d'installer les quincailleries de suspension ;
- ◆ de réaliser le coulissage d'un tiroir ;

- ◆ de ferrer et d'installer les quincailleries de suspension ;
- ◆ d'équiper en quincaillerie de fermeture et accessoires de décoration ;
- ◆ d'assurer la finition ;
- ◆ de teinter ou de colorer et de réaliser une finition simple (huile ou cire).

EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ainsi que le fonctionnement du coulissage du tiroir;
- ◆ de décrire et de choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures... ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette),

en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation de ces éléments, en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- ◆ de choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur l'aspect final des éléments mobiles du meuble;
- ◆ d'établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux;
- ◆ de réaliser et d'ajuster les éléments mobiles du meuble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la précision des épures,
- ◆ le niveau d'adéquation entre les épures et les éléments mobiles réalisés,
- ◆ la qualité et la précision de la réalisation,
- ◆ la qualité de la finition.

<p>EBENISTERIE : CONCEPTION ET REALISATION DES ELEMENTS MOBILES D'UN MEUBLE SIMPLE</p>

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.